



communiqué

Date

Le 28 juin 1989

N^o 156

Pour publication

LE CANADA RENFORCE L'INTERDICTION DES CONTACTS SPORTIFS AVEC L'AFRIQUE DU SUD

Ottawa--Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Jean Charest, ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) ont annoncé aujourd'hui l'adoption d'une politique plus rigoureuse en ce qui concerne les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du Sud.

Les nouvelles mesures, qui entrent immédiatement en vigueur, étendent l'interdiction à tous les contacts sportifs entre Canadiens et Sud-Africains, qu'ils prennent place au Canada, en Afrique du Sud ou dans un pays tiers. La politique révisée est donc la suivante :

- Outre les athlètes amateurs représentant leur pays soit en équipe soit individuellement, l'interdiction vise désormais la totalité des sportifs et des officiels, y compris les professionnels;
- On attend par conséquent des organisations sportives canadiennes qu'elles déclinent toute invitation à participer dans un pays tiers à un événement sportif auquel prennent part des Sud-Africains ou qu'elles s'en retirent, ou encore qu'elles émettent une protestation, et qu'elles dissuadent leurs membres de participer à de tels événements;
- Il est demandé aux organisations sportives canadiennes de suspendre les athlètes et les officiels relevant de leur autorité qui participent à des événements sportifs en Afrique du Sud, et d'inviter instamment leur fédération internationale à prendre des mesures analogues;

.../2

- . Il sera désormais tenu compte de la manière dont les organisations sportives canadiennes respectent la politique officielle pour l'octroi de subventions;
- . Le gouvernement du Canada s'efforcera de renforcer et d'élargir le boycottage international des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud par une action menée sur le plan diplomatique et intergouvernemental.

En adoptant cette politique, le gouvernement va aussi loin que la législation canadienne et le droit international le lui permettent. "Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir", a déclaré M. Clark.

"Le gouvernement ne peut à lui seul imposer une interdiction totale des contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du Sud. L'entière coopération des organisations sportives canadiennes, des athlètes et des officiels lui est nécessaire", a précisé le ministre Charest. "Il revient aux organisations sportives de dissuader les athlètes de participer à des compétitions avec des Sud-Africains. Il faut accroître les pressions afin que l'Afrique du Sud soit exclue de toutes les organisations sportives internationales."

Le gouvernement va en outre donner son appui financier à une nouvelle initiative des principales organisations de lutte contre l'apartheid dans le sport qui vise à renforcer l'interdiction des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud tout en recherchant des moyens d'encourager l'épanouissement dans ce pays d'un sport sans discrimination raciale. Selon M. Clark, "ce plan à deux volets constitue une importante initiative. Tout en maintenant le boycottage des contacts sportifs, nous nous efforcerons, de concert avec les organisations anti-apartheid et les gouvernements de même tendance, de déterminer comment promouvoir le dialogue et abattre la barrière des races dans le monde du sport sud-africain et, par extension, dans toute l'Afrique du Sud."

C'est en 1972 que le gouvernement canadien a pour la première fois soumis à des restrictions les relations sportives entre le Canada et l'Afrique du Sud. Depuis lors, la plupart des contacts sportifs entre Canadiens et Sud-Africains ont été éliminés. En juillet 1988, le gouvernement a annoncé que toute personne voyageant avec un passeport sud-africain qui chercherait à entrer au Canada afin d'y participer à un événement sportif se verrait refuser un visa.

- 3 -

Comme l'a fait remarquer M. Clark, "ce boycottage a des effets incontestables. C'est non seulement l'une des plus anciennes sanctions adoptées contre l'apartheid, mais aussi l'une des plus efficaces."

La politique canadienne concernant les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud s'inscrit dans un ensemble de mesures prises par le gouvernement afin de favoriser le démantèlement pacifique de l'apartheid.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Le Service des relations
avec les médias
Ministère des Affaires
extérieures
(613) 995-1874

John Scott
Relations internationales
pour les sports
Condition physique et
Sport amateur
(613) 996-6555